

LA FERC À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ NATIONAL CGT DES TRAVAILLEUR·SES PRIVÉ·ES D'EMPLOI ET PRÉCAIRES

Cette Assemblée Générale des travailleur·ses privé·es d'emploi et précaires (TPEP) s'est tenue les 27 et 28 septembre 2022 à Dunkerque dans un bâtiment dont le nom symbolique « l'avenir » est chargé de l'histoire des travailleur·ses qui l'ont bâti.

DANS UN CONTEXTE où la montée de la précarité est galopante dans nos secteurs tels que l'animation, l'éducation populaire, ou encore la formation professionnelle, un rapprochement de notre fédération avec le comité national des Travailleur·ses privé·es d'emploi et précaires, nous paraît essentiel.



Cela permettrait une forte cohésion en territoire et aussi d'assurer une continuité syndicale en donnant tout son sens aux revendications de ces secteurs. Pour autant, il ne serait être question d'une double syndicalisation. Un guide des droits et obligations des privé·es d'emploi est en voie d'être confédéralisé. Dans ce cas toutes les UD pourront le diffuser.

La FERC a suivi les travaux de cette assemblée le mercredi 28 septembre. Toute la journée du 27 a été consacrée à l'actualité, à savoir : les mensonges du gouvernement sur les offres non pourvues parce que l'assurance chômage est trop généreuse ; la multiplication des radiations ; le tout numérique au détriment de l'accueil physique ; la dénonciation de l'organisation patronale du sous-effectif pour mieux précariser et intensifier le travail ; les nouveaux dangers de

la énième réforme annoncée pour décembre 2022.

> **Plusieurs dates**, pour une campagne combative ont été retenues, dont, comme chaque année la manifestation du **samedi 03 décembre à Paris**.

Les 28-29-30 décembre, des actions sont prévues dans les agences de Pôle Emploi. Nous invitons les privé·es d'emploi et précaires de nos champs à se rapprocher des comités locaux ou à prendre contact avec le comité national qui pourra les orienter vers des actions prévues au plus proche de chez elles et eux.

Le 28 a été consacré à la stratégie à mettre en place pour que les privé·es d'emploi et précaires puissent collaborer à la réflexion sur les textes du 53^e congrès confédéral.

Un des axes que l'on souhaite aborder lors de ce congrès sera la clarification de la position de la CGT sur les zones « zéro chômeur ». De plus une motion sera envoyée au bureau confédéral pour que le comité puisse bénéficier d'une extraction de Cogitiel.

D'autres sujets ont également été évoqués : en l'absence d'élections interprofessionnelles comme ça pouvait être le cas avec les prud'hommes ou à la sécu, l'immense majorité des TPEP ne participe plus à aucune élection. Nous devons donc réfléchir sur cet enjeu de démocratie sociale en lien avec l'ensemble des organisations de la CGT.

Les privé·es d'emploi peuvent et doivent participer aux comités de liaison départementaux dont on peut voir la définition sur le site de Pôle Emploi : « Les comités de liaison réunissent, dans chaque département, des représentant·es de Pôle emploi, les associations de chômeur·ses et précaires et les organisations syndicales de salarié·es représentatives au plan national. Ils constituent un lieu d'information et d'échanges entre les demandeur·ses d'emploi et des collaborateur·rices Pôle emploi pour élaborer des propositions en vue d'améliorer les services rendus par l'établissement ». Une commission, sous l'impulsion de la vie syndicale, va être créée pour que des revendications communes soient portées partout dans chaque département.



N'oublions pas que chaque syndiqué·e peut participer au comité national des privé·es d'emploi et précaires.

>> **CNTPEP CGT 01 55 82 82 20**
email : chomeur@cgt.fr